

■ Séance du 21 mai 2024

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19h à la salle Yves Huchet sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 mai 2024

État des présences

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Mme Aurélie AUGÉARD	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Catherine BELLANGER	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Michel BOURCIER	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Pierre BRU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Emmanuel CHARNACE	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Marina GATÉ
Mme Yvette CHATELAIS	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Mireille POILANE
M. Franck CHOPIN	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-François CLOAREC	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Pierre CLOEST	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Séverine DEZARNAULDS	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Coralie DILÉ	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Claudia FOLOKA	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	David OLIVIER
Mme Catherine FOUGÈRE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Marina GATÉ	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jérôme GAUFFRETEAU	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Jean-Marie JOURDAN
Mme Annick HODÉE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Nadia HUMEAU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Tony JOUBERT	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Marie JOURDAN	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Guillaume LUNEL	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Mme Christine MATHIEU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Laëtitia MAUDUIT	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Yves NEVEU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. David OLIVIER	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Frédéric PETITEAU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Guillaume PHILIPPEAU	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Tony JOUBERT
Mme Mireille POILANE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Conditions de quorum

- Nombre de présents : 21
- Nombre d'absents : 6
- Nombre d'absents ayant donné pouvoir : 27

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme Marina GATÉ est désigné/e pour remplir cette fonction qu'il/elle accepte.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte-rendu du 9 avril 2024

est approuvé

CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE
MARDI 21 MAI 2024

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique et l'extension de l'école élémentaire René Goscinny

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ

- Demande de subvention « Fonds Vert » pour l'amélioration énergétique de l'espace culturel L'Argerie

5^{ème} COMMISSION – ENFANCE JEUNESSE

- Subvention 2024 au profit de l'APEL Noël Pinot : 2 900 € pour projet de voyage scolaire
- Tarifs des services enfance et jeunesse pour l'année scolaire 2024/25 (périscolaire, mercredi, extrascolaire, mini-camps, restauration scolaire)

POINT RAJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR

- Information : Rénovation de La Croix Blanche à La Cornuaille
- Information : projet « bibliothèque / La Chancelière » à Villemoisian

AFFAIRES GÉNÉRALES : Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique et l'extension de l'école élémentaire René Goscinny

La commission d'attribution des marchés publics s'est réunie le 14 mai 2024 pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre portant travaux de rénovation énergétique et extension de l'école élémentaire René Goscinny.

Ce programme de travaux a été estimé à 2 250 000 € HT. Toute l'attention de la collectivité est portée sur le volet de travaux « rénovation énergétique ». En effet, les travaux engagés devront permettre de générer une baisse des consommations énergétiques de plus de 40%.

Le groupement « ARCHITECTURE FARDIN (mandataire) / SAS EXEPLAN / SAS AREST CHOLET / SARL ACE » est arrivé en première position à l'issue de l'analyse des offres, au prix de 187 800,00 € H.T.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 🇫🇷 D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement « ARCHITECTURE FARDIN (mandataire) / SAS EXEPLAN / SAS AREST CHOLET / SARL ACE »
- 🇫🇷 D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, à solliciter toutes les autorisations et à signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet de rénovation énergétique et d'extension de l'école élémentaire René Goscinny.

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ : Demande de subvention de « fonds vert » pour l'amélioration énergétique de l'espace culturel l'Argerie

Suite au bilan énergétique de la commune de Val d'Erdre-Auxence sur les années 2020-2022, présenté par le SIEML dans le cadre de la mission « conseil en énergie partagé », le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour déclencher un audit énergétique sur l'espace culturel l'Argerie (*délibération du 21 novembre 2023*).

Les conclusions de l'audit énergétique ont été communiquées à Monsieur le Maire, à l'adjoint aux bâtiments communaux, au Directeur Général des Services et au Responsable des Services Techniques lors d'une réunion en Mairie le 18 avril 2024.

L'audit énergétique souligne que l'espace culturel l'Argerie est un bâtiment énergivore compte tenu de son occupation. Pour rappel il s'agit du 2^{ème} poste de consommation énergétique sur Val d'Erdre-Auxence, juste derrière le groupe scolaire René Goscinny.

Des pistes d'optimisation ont été identifiées par le SIEML : le remplacement de la pompe à chaleur air/eau, la mise en place d'une C.T.A. et le remplacement de l'éclairage par des LED permettraient de réaliser 40% d'économies d'énergies. L'investissement est estimé à moins de 100 000 € hors taxes, et la collectivité espère une diminution de sa facture annuelle de l'ordre de 20 000 €.




Compte tenu de la simplicité des travaux à engager, et du temps de retour intéressant sur les investissements, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'amélioration énergétique de l'espace culturel l'Argerie.

En outre, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter auprès de la Sous-Préfecture de Segré-en-Anjou-Bleu des fonds vert. Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 80% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 🇫🇷 D'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux selon estimation	83 192,06 € H.T.	Fonds Vert	60 073,65 €
		SIEML – Aide à la régul.	6 480,00 €
		Autofinancement	16 638,41 €
TVA 20%	16 638,41 €	FCTVA	16 638,41 €
TOTAL	99 830,47 € T.T.C.	TOTAL	99 830,47 € T.T.C.

-  **D'approuver** le projet d'amélioration énergétique de l'espace culturel l'Argerie
-  **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Sous-Préfecture de Segré-en-Anjou Bleu au titre ces fonds vert
-  **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à la réalisation de la présente délibération

5^{ème} COMMISSION – ENFANCE-JEUNESSE : Subvention 2024 au profit de l'APEL Noël Pinot (projet voyage scolaire)

La commission Enfance-Jeunesse propose de compléter les subventions de fonctionnement pour les écoles de Val d'Erdre-Auxence pour l'année 2024 comme indiqué ci-dessous :

Pour l'APEL Noël Pinot (Le Louroux-Béconnais) :

-  Projet voyage scolaire : 2 900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'ensemble des subventions tel que présenté ci-dessus.

5^{ème} COMMISSION – ENFANCE-JEUNESSE : Tarifs des services enfance et jeunesse pour l'année scolaire 2024/25 (périscolaire, mercredi, extrascolaire, mini-camps, restauration scolaire)

La commission Enfance-Jeunesse propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs des différents services ci-dessous pour l'année scolaire 2024/2025.

ACCUEIL PERISCOLAIRE VILLEMOISAN

	QF < 400	401 < QF < 600	601 <QF< 800	801 <QF< 1000	1001 <QF< 1200	1201 <QF< 1400	1401 <QF< 1600	QF > 1601
½ heure matin et du soir	0,70 €	0,72 €	0,76 €	0,78 €	0,80 €	0,82 €	0,84 €	0,87 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE LA CORNUAILLE

	QF < 400	401 < QF < 600	601 <QF< 800	801 <QF< 1000	1001 <QF< 1200	1201 <QF< 1400	1401 <QF< 1600	QF > 1601
½ heure matin et du soir	0,70 €	0,72 €	0,76 €	0,78 €	0,80 €	0,82 €	0,84 €	0,87 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE LE LOUROUX

	QF < 400	401 < QF < 600	601 <QF< 800	801 <QF< 1000	1001 <QF< 1200	1201 <QF< 1400	1401 <QF< 1600	QF > 1601
½ heure matin et du soir	0,70 €	0,72 €	0,78 €	0,80 €	0,82 €	0,84 €	0,87 €	0,90 €

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE LE LOUROUX

	QF < 400	401 < QF < 600	601 <QF< 800	801 <QF< 1000	1001 <QF< 1200	1201 <QF< 1400	1401 <QF< 1600	QF > 1601
Journée sans repas	4,50 €	6,00 €	7,96 €	9,55 €	11,14 €	12,73 €	14,33 €	15,91 €
Demi-journée sans repas	2,25 €	3,00 €	3,98 €	5,92 €	6,91 €	7,89 €	8,88 €	9,87 €
Péricentre (1/4 d'heure matin et soir)	0,70 €	0,72 €	0,78 €	0,80 €	0,82 €	0,84 €	0,87 €	0,90 €

ACCUEIL MERCREDI LA CORNUAILLE

	QF < 400	401 < QF < 600	601 <QF< 800	801 <QF< 1000	1001 <QF< 1200	1201 <QF< 1400	1401 <QF< 1600	QF > 1601
Journée sans repas	4,50 €	5,50 €	6,90 €	7,96 €	9,02 €	10,08 €	11,14 €	12,20 €
Demi-journée sans repas	2,25 €	2,75 €	3,45 €	3,98 €	4,51 €	5,04 €	5,57 €	6,10 €
Péricentre (1/4 d'heure matin et soir)	0,70 €	0,72 €	0,76 €	0,78 €	0,80 €	0,82 €	0,84 €	0,87 €

RESTAURATION SCOLAIRE VAL D'ERDRE-AUXENCE

	Panier / Repas	QF < 1 000	1 001 <QF< 1 400	QF > 1 401	Stagiaires	Adultes
Prix unitaire	1,16 €	1,00 €	4,37 €	4,39 €	4,39 €	6,35 €
<i>Dont Pause méridienne</i>	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	-	-

RESTAURATION EXTRASCOLAIRE VAL D'ERDRE-AUXENCE

	Panier / Repas	QF < 600	601 <QF< 1 000	1 001 <QF< 1 400	QF > 1 401	Stagiaires	Adultes
Prix unitaire	1,16 €	3,99 €	4,35 €	4,37 €	4,39 €	4,39 €	6,35 €
<i>Dont Pause méridienne</i>	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	-	-

RÉGIME DES PÉNALITÉS A APPLIQUER

Si l'enfant n'est pas récupéré au plus tard à 18h45, une pénalité de 10 € par ¼ d'heure et par enfant sera facturée.
Les modifications ou annulations hors délai feront l'objet de pénalités suivantes ::

 Sur les temps d'accueil périscolaire (matin et soir) ::

- Absence prévenue hors délai = pas de pénalité
- Absence non prévenue = 1€ de pénalité par enfant et par jour
- Service non réservé = accueil dû + 1 € de pénalité par enfant et par jour

Sur les temps de pause méridienne et de la restauration :

- Absence prévenue hors délai = seul le 1^{er} repas est dû
- Absence non prévenue = repas dû + 1 € de pénalité par repas et par enfant
- Service non réservé = repas dû + 1 € de pénalité par repas et par enfant

Sur les temps d'animation : Extrascolaire Le Louroux et Mercredi La Cornuaille :

- Absence prévenue hors délai = seul le 1^{er} repas est dû + 1^{er} jour d'animation due
- Absence non prévenue = repas dû + animation due + 1 € de pénalité par enfant et par jour
- Service non réservé = repas dû + animation due + 1 € de pénalité par enfant et par jour

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs « enfance-jeunesse » tels que présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2024-2025.

5^{ème} COMMISSION – ENFANCE-JEUNESSE : Information, tarifs des mini-camps pour l'été 2024

La commission Enfance et Jeunesse présente, pour information, les tarifs des mini-camps pour cet été qui seront délibérés par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

	QF < 400	401 < QF< 600	601 < QF< 800	801 < QF< 1000	1001 < QF< 1200	1201 < QF< 1400	1401 < QF< 1600	1601 < QF
Tarif A – coût < 70 €	42,00	45,50	49,00	52,50	56,00	59,50	63,00	66,50
Tarif B – coût < 90 €	54,00	58,50	63,00	67,50	72,00	76,50	81,00	85,50
Tarif C – coût < 110 €	66,00	71,50	77,00	82,50	88,00	93,50	99,00	104,50
Tarif D – coût < 130 €	78,00	84,50	91,00	97,50	104,00	110,50	117,00	123,50
Tarif E – coût < 150 €	90,00	97,50	105,00	112,50	120,00	127,50	135,00	142,50
Tarif F – coût < 170 €	102,00	110,50	119,00	127,50	136,00	144,50	153,00	161,50
Tarif G – coût < 190 €	114,00	123,50	133,00	142,50	152,00	161,50	171,00	180,50
Tarif H – coût < 210 €	126,00	136,50	147,00	157,50	168,00	178,50	189,00	199,50
%du coût du séjour	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	95 %

Point d'information : Avancement travaux de La Croix Blanche à La Cornuaille





Villemoisan- Données 2022

Prêts	Villemoisan
Collectivité	62
Particulier	1579

Fonds propre	Album	Bande-Dessinée	Documentaire	Roman	Total
Adulte		122	111	661	1080
Jeunesse	332	198	67	81	895

	Adulte	Jeunesse	Total
CD	93	25	118
DVD	79	22	101

Emprunteurs	Population Commune	% inscrits	Population commune déléguée	% inscrits	< 15	15 - 30	30 - 45	45 - 60	60 - 75	>= 75	Total	Total Enfants	Total Adultes
Villemoisan	4903	1%	681	11%	24	7	24	5	8	5	73	24	49

4h d'ouverture hebdomadaire : le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30

9 bénévoles

Local : actuellement 35 m² (soit 0.05m² par habitant). Selon les normes DRAC (0.07m² par habitant) **il faudrait un local de 48m².** D'autres critères sont importants qualifier les espaces d'une bibliothèque pour les bibliothèques (luminosité, accessibilité etc.) Pour Villemoisan :

- Le fait que la bibliothèque soit dans l'école, sans accès propre n'est pas idéal (pour les usagers comme pour le fonctionnement interne).
- Problème de température peu propices à rendre l'espace accueillant et mauvais pour la conservation des livres (humidité).
- L'espace et le mobilier actuel ne se prête pas aux animations dans la bibliothèque (trop petit et mobilier non mobile).

Bibliothèque = ERP de type S.

- **La charge au sol** : espaces en libre accès = 600 kg/m² ;

Les locaux doivent :

- Etre dédiés à l'**usage exclusif** de la bibliothèque.
- Etre **accessibles** à tous les (handicapés, personnes âgées, enfants en poussette, etc.).
- Offrir un **accès indépendant** quand la bibliothèque est dans un bâtiment qui abrite un ou plusieurs autres services.
- Etre équipés de **sanitaires**.
- Avoir une **surface minimale** calculée en fonction du nombre d'habitants
 - Normes Drac : 0.07m² par habitant (49m² pour Villemoisan)
 - Notre convention avec la bibliothèque départementale impose un minimum de 30m² pour un point lecture.
- Avoir un accès pour le **bibliobus** (celui-ci dessert la bibliothèque une fois par an et doit pouvoir stationner à proximité immédiate de la bibliothèque).

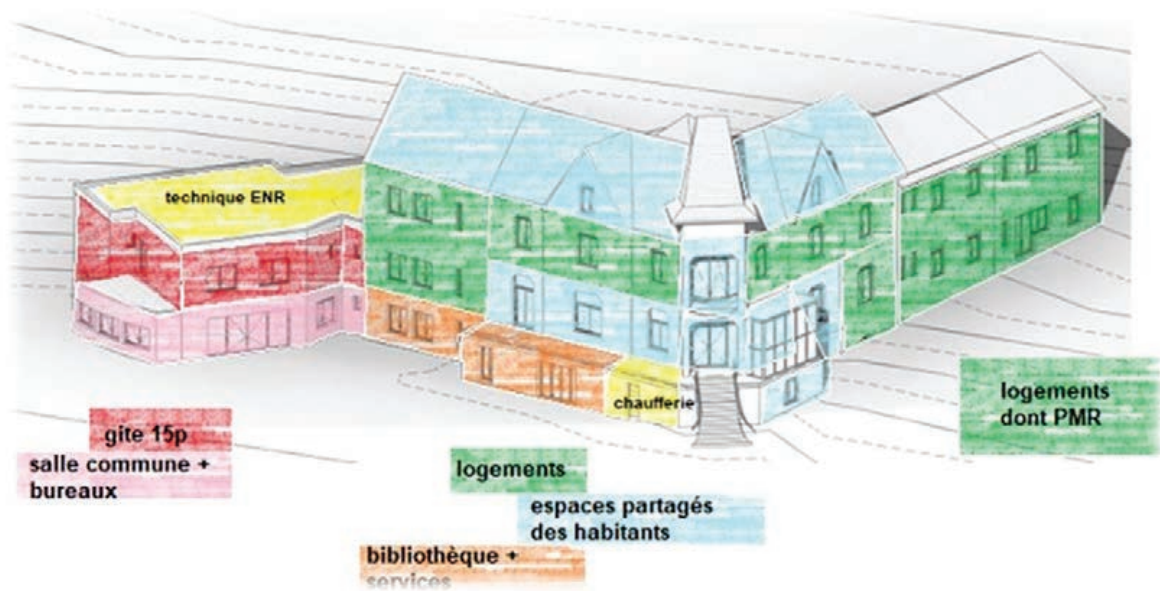
Le Bâtiment

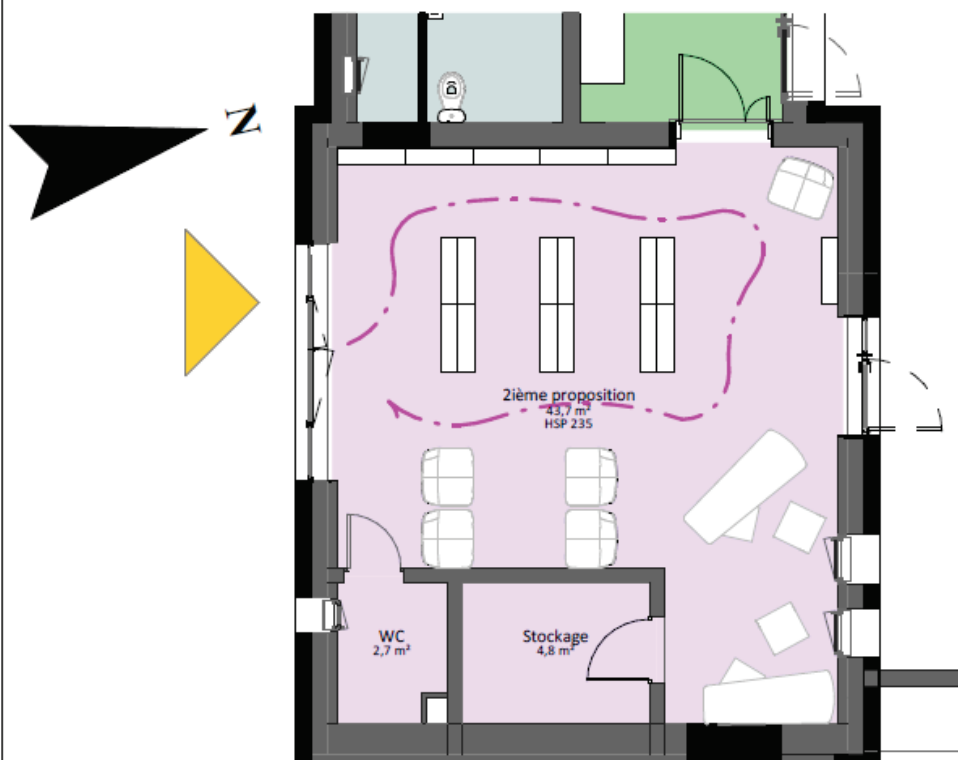
- **De bonnes conditions hygrothermiques**
 - La température ne doit pas descendre au-dessous de 16°C
 - Le taux d'humidité doit être de 55 % (+ou- 5 %)
- **Le pré-câblage**
 - Privilégier un ceinturage du bâtiment (prises électriques, téléphoniques et informatiques)
- **L'éclairage**
 - La présence de fenêtres est indispensable : l'éclairage doit être au maximum naturel (prévoir cependant des protections contre une luminosité et une chaleur excessives)
 - L'éclairage artificiel doit être suffisant (entre 500 et 700 lux)
- **L'isolation acoustique**
 - Très importante afin d'éviter la propagation de bruit de l'extérieur mais aussi de l'intérieur (attention aux mezzanines)

Espaces et zones de circulation

Espaces de services internes : bureaux, équipement, salle de réunion, espaces de stockage.

DANS LE CAS DE VILLEMOISAN, IL FAUT PREVOIR UN ESPACE DE STOCKAGE/BUREAU POUR PERMETTRE A L'EQUIPE DE REALISER SON TRAVAIL INTERNE ET DE CONSERVER LE MATERIEL NECESSAIRE A CELUI-CI.





- hauteur sous plafond HSP 235cm
- surface 43.7m² minimum
- 18 rayonnages avec 4 tablettes chacun, soit une moyenne de 2600 ouvrages
- travaux plus simples
- liaison intérieure avec salle polyvalente
- mutualisation des sanitaires
- liaison possible vers sous-sol bâtiment A

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil Municipal : le 20 juin 2024

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures 45 .

Signature du secrétaire de séance :

Le Maire,
Michel BOURCIER

